

Commission des services financiers de l'Ontario

Recherche

[Recherche avancée](#)

[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Formules](#) | [Services en ligne](#) | [English](#) | [Contactez](#)



Services offerts dans différents
secteurs de services financiers

[Assurance](#) [Retraites](#) [Audiences/Décisions](#) [Permis/Enregistrement](#) [Qui nous réglementons](#) [À propos de la CSFO](#) [Publications](#)

[Page d'accueil](#) > [Publications](#) > [Bulletins](#) > [Assurance](#) : La CSFO lance la 2e phase de son Système d'application

Taille du texte :



Internet

**Assurance multirisques -
Bulletins - Auto**

**Bulletins sur les régimes
de retraite**

**Bulletins de contrôle et
de mise en application**

**Bulletins sur les
changements à la
délivrance de permis**

Bulletins par secteur

Bulletin

No. G-05/02

– Général

La CSFO lance la 2e phase de son Système d'application Internet

NOTE: Les bulletins affichés sur ce site Web vous sont offerts comme références historiques seulement. Les informations qu'ils renferment sont exactes à la date de publication, mais sont sujettes à changement et peuvent avoir été remplacées par un bulletin ultérieur. Les utilisateurs sont encouragés à vérifier ces informations avant de prendre toute décision.

Les bulletins affichés peuvent contenir des formules périmées. Pour la version actuelle des formules de la CSFO, veuillez consulter la [section formules](#) de ce site Web.

Le 15 juillet 2002, la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) mettra en place la deuxième phase de son Système d'application Internet. Ce service en ligne aide nos intervenants en améliorant l'efficacité du processus de délivrance des permis en Ontario.

La deuxième phase permettra au personnel des compagnies d'assurance de démarrer le processus d'enregistrement des nouveaux agents d'assurance potentiels ou de transférer le parrainage d'un agent ou d'y mettre fin par le biais d'Internet. Les nouveaux agents potentiels d'assurance-vie, d'assurance contre les accidents et la maladie et d'assurance IARD de niveau I seront en mesure de remplir leur demande de permis en ligne. Il s'agit là d'un complément au Système d'application en ligne permettant aux agents d'assurance-vie de niveau II de renouveler leur permis et aux agents d'assurance-vie de niveau I de soumettre leur demande de façon à passer du niveau I au niveau II.

La CSFO s'intéresse aux affaires électroniques dans le but de répondre aux demandes des groupes d'intervenants et d'appuyer les initiatives du gouvernement en matière de commerce électronique. Ce nouveau service a été élaboré en consultation avec l'Association canadienne des conseillers en assurance et en finance (ACCAF), les Courtiers

indépendants en sécurité financière du Canada (CISFC), l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP) et des représentants des compagnies d'assurance.

Il y a deux étapes à suivre pour remplir une demande de nouveau permis d'agent d'assurance :

- Le personnel autorisé par leur compagnie d'assurance s'acquittent de la première étape en remplissant la demande préliminaire en ligne. Ils devront fournir cinq renseignements de base au sujet de l'agent potentiel.
- L'agent potentiel recevra alors par courriel un avis à l'effet que le processus est enclenché. Il recevra également un lien électronique le dirigeant vers une section sécurisée sur le site Web de la CSFO. L'agent potentiel devra se servir de ce lien pour finaliser le processus d'enregistrement et acquitter les droits de permis, de la même façon, à peu de différences près, que les agents utilisent actuellement le Système d'application Internet pour renouveler leur permis.

Les permis pour les agents qualifiés seront émis dans les jours suivant le dépôt de la demande, après vérification des antécédents des agents et des autres exigences relatives à la qualification.

De plus, le personnel autorisé des compagnies d'assurance aura également accès à une multitude de rapports sur demande, en ligne, et à des canaux de communication améliorés, y compris les rapports automatisés d'état des courriels indiquant l'état des demandes en ligne de la compagnie d'assurance et des agents potentiels.

Le Système d'application Internet accroît l'efficacité du système de délivrance des permis d'agent d'assurance en Ontario et permet aux compagnies d'assurance de recruter et d'embaucher plus facilement de nouveaux agents en accélérant le processus d'enregistrement, et ce, sans aucuns frais additionnels.

Vous trouverez des détails au sujet du Système d'application Internet et du processus de demande préliminaire dans le document ci-joint. Vous pouvez également consulter le site Web de la CSFO www.fSCO.gov.on.ca en cliquant d'abord sur « Français », puis sur « Quoi de neuf ? » et « Permis », acheminer un courriel à l'adresse elicense@fSCO.gov.on.ca ou composer le 416 250-9209 ou le 1 800 263-0541.

Nous sommes confiants que cette nouvelle phase du Système d'application Internet ajoutera au succès connu par la première phase, et nous nous réjouissons d'avance des nouvelles innovations qui y seront apportées en cours de

route alors que nous travaillons à l'amélioration de notre service.

Le directeur général et surintendant intérimaire des services financiers,

Philip Howell

Pièce jointe :

- [Système d'application Internet - Questions et réponses](#)



Pour visualiser les fichiers PDF, vous devez avoir la version 7.0 d'Adobe Acrobat® Reader. Vous pouvez télécharger ce logiciel gratuit à partir du [site Web d'Adobe](#).

Page: 697 Trouver la page:



Version à imprimer



Marquer la page d'un signet



Envoyer cette page

[Avis importants](#) | [Confidentialité](#)

[Accueil](#) | [Ministère des Finances](#) | [Plan du site](#) | [Commentaires](#) | [English](#) | [Contactez](#)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2006

Dernière mise à jour :
10/7/2005 5:31:49 PM

Commission des services financiers de l'Ontario
5160, rue Yonge
Toronto, ON M2N 6L9
1 800 668-0128
416 250-7250



Système d'application Internet - Questions et réponses

Le présent document a pour but de fournir des réponses aux questions les plus fréquemment posées au sujet du Système d'application Internet de la CSFO.

Q. En quoi consiste le Système d'application Internet ?

R Le Système d'application Internet de la CSFO permet aux agents d'assurance de se procurer leur permis par le biais d'Internet, 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Le système améliore le service offert aux intervenants en accroissant l'efficacité du processus de délivrance des permis en Ontario. La 1^{ère} phase du Système, lancée par la CSFO en mai 2001, permet aux agents de niveau II de renouveler leur permis et aux agents de niveau I, une fois qualifiés, de soumettre leur demande pour passer au niveau II.

Q. En quoi la 1^{ère} phase du Système d'application Internet diffère-t-elle de la 2^e phase ?

R La 2^e phase du projet étend maintenant le service aux nouveaux agents de niveau I, ainsi qu'aux personnes soumettant une demande en vue d'obtenir un nouveau permis d'agent d'assurance contre les accidents et la maladie ou d'assurance IARD. À compter du 15 juillet 2002, les employés autorisés par leur compagnie d'assurance pourront parrainer de nouveaux agents ou transférer le parrainage d'un agent ou y mettre fin par le biais d'Internet. De plus, la compagnie d'assurance a maintenant accès à une série de rapports auparavant impossibles à obtenir.

Q. Pourquoi a-t-on conçu ce système ?

R La CSFO s'intéresse aux affaires électroniques dans le but de répondre aux demandes des groupes d'intervenants et d'appuyer les initiatives du gouvernement en matière de commerce électronique. Le Système d'application Internet a été élaboré en consultation avec l'Association canadienne des conseillers en assurance et en finance (ACCAF), les Courtiers indépendants en sécurité financière du Canada (CISFC), l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP) et des représentants des compagnies d'assurance. Ce système permet aux compagnies d'assurance de recruter et d'embaucher plus facilement de nouveaux agents en accélérant le processus de délivrance de permis.

Q. Pourquoi la compagnie d'assurance réserve-t-elle le processus de délivrance de permis aux nouveaux agents plutôt qu'aux agents confirmés ?

R Une compagnie d'assurance entame le processus de parrainage en ligne en remplissant une demande préliminaire facile à suivre, dans le Système d'application Internet de la CSFO, de la même façon dont elle entame présentement le processus de parrainage d'un agent potentiel d'assurance-vie, d'assurance contre les accidents et la maladie et d'assurance IARD.

Q. Quel est le processus pour parrainer un nouvel agent et lui délivrer un permis ?

R Le personnel des compagnies d'assurance autorisé à utiliser le Système d'application Internet doit passer par le site Web de la CSFO, accéder à la section sécurisée et protégée par un mot de passe du site Web et s'acquitter de la première étape du processus de parrainage de l'agent en remplissant la demande préliminaire en ligne. Pour ce faire, la compagnie d'assurance doit fournir cinq renseignements de base au sujet de l'agent potentiel, à savoir le nom de ce dernier, son adresse, son code postal, sa date de naissance et son adresse de courriel. Une fois ces renseignements entrés au système, l'agent potentiel recevra par courriel un avis à l'effet que le processus est enclenché. Il recevra également un lien électronique le dirigeant vers une section sécurisée sur le site Web de la CSFO. Il devra se servir de ce lien en ligne pour finaliser le processus d'enregistrement et payer les droits de permis par carte de crédit. Un résumé de la demande de l'agent sera alors envoyé à la compagnie d'assurance, et un courriel sera acheminé à l'agent pour l'aviser que la CSFO a reçu sa demande et qu'elle est en train de l'examiner.

- Q. Quel est le délai de traitement des demandes par la CSFO ?**
R En général, à moins de problèmes nécessitant une analyse plus approfondie par la CSFO, une demande est traitée dans les 48 heures suivant son dépôt, après l'examen des antécédents du requérant.
- Q. Comment la compagnie parrain peut-elle connaître l'état d'avancement d'une demande ?**
R Un des grands avantages du nouveau système est le niveau élevé de communication établi entre la CSFO et la compagnie d'assurance. Cela comprend les rapports sur demande et en ligne mis à la disposition de la compagnie d'assurance. À partir du moment où la demande préliminaire est remplie par la compagnie parrain, la compagnie peut vérifier l'état de la demande tout au long de son cheminement à travers le processus d'approbation. De plus, le personnel autorisé a accès au rapport de tous les agents parrainés par la compagnie d'assurance.
- Q. Quels sont les frais perçus pour ce service en ligne ?**
R Il n'y a aucuns frais supplémentaires pour ce service amélioré.
- Q. Que faut-il à un agent pour utiliser le système ?**
R Un agent de niveau I doit détenir un permis de niveau I valide, le nom de la compagnie qui l'assure contre les erreurs et les omissions, le numéro de la police d'assurance, une carte de crédit VISA, MasterCard ou American Express valide, émise à son nom et dont le crédit disponible est d'au moins 150 \$, et une adresse de courriel. Un nouveau requérant doit détenir une adresse de courriel, le nom de la compagnie parrain, les renseignements relatifs à l'examen, y compris la date à laquelle s'est déroulé l'examen et la note obtenue, et le nom de la compagnie qui l'assure contre les erreurs et les omissions et le numéro de la police d'assurance, à moins qu'ils ne soient fournis par la compagnie parrain.
- Q. Peut-on encore remplir les versions papier des demandes de nouveau permis et de renouvellement d'un permis ?**
R Oui. Vous pouvez remplir une version papier de ces demandes si vous le souhaitez. On a révisé et reconçu les demandes de permis d'agent d'assurance-vie, d'assurance contre les accidents et la maladie et d'assurance IARD pour assurer la conformité des renseignements devant être fournis avec ceux demandés sur les formulaires électroniques.
- Q. Le Système d'application Internet est-il sûr ?**
R D'importants dispositifs de sécurité ont été conçus pour faire partie du Système d'application Internet de la CSFO. Les renseignements à votre sujet et concernant votre vie privée sont protégés par un protocole de sécurisation ou protocole SSL qui permet de crypter les données qui circulent entre deux ordinateurs sur le Web. Ce protocole est utilisé sur le Web lorsqu'un degré de sécurité élevé est requis. À titre d'exemple, on l'utilise dans le domaine des services bancaires personnels.
- Q. Où puis-je obtenir plus de renseignements au sujet du Système d'application Internet ?**
R Veuillez consulter le site Web de la CSFO à l'adresse www.fSCO.gov.on.ca et cliquer sur «Français», puis sur «Quoi de neuf ?» ou sur «Permis». La CSFO aménage présentement une section sur son site Web pour y démontrer le processus de demande préliminaire et les écrans à l'intention des agents d'assurance. Le didacticiel de formation à l'intention des compagnies d'assurance ainsi que les écrans à l'intention des agents d'assurance seront accessibles avant le 15 juillet 2002, date du lancement de la 2^e phase du projet. Vous pouvez également faire parvenir vos questions par courriel à l'adresse elicense@fSCO.gov.on.ca ou communiquer avec la CSFO au 416 250-9209, ou sans frais au 1 800 263-0541.